

*Question présentée par le député :*

*M. Pierre Bayenet*

*Date de dépôt : 29 janvier 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Données sur la détention à Genève**

*La présente question reprend la question QUE 939 et demande les mêmes informations, mises à jour, ainsi que quelques informations nouvelles.*

Pour toutes les questions, l'information requise l'est pour les détenus majeurs uniquement, aux dates des 1<sup>er</sup> novembre 2019 et 1<sup>er</sup> novembre 2020.

#### **1. Statistiques sur l'exécution des mesures**

Combien de personnes sont détenues dans des établissements de détention en exécution de mesures institutionnelles prononcées par les juridictions pénales genevoises ?

Quelle est leur répartition au travers des différents établissements de détention ?

Combien de personnes sont placées en milieu institutionnel, hors établissements de détention, en exécution de mesures institutionnelles prononcées par les juridictions pénales genevoises ?

Quelle est leur répartition au travers des différents établissements concernés ?

#### **2. Statistiques sur l'exécution des peines**

Combien de personnes sont détenues en exécution de peines pénales prononcées par les juridictions pénales genevoises, y compris les conversions d'amendes impayées ?

*Nouvelle question :* Combien de personnes sont détenues en exécution de conversions d'amendes impayées ?

*Nouvelle question* : Combien de personnes sont détenues en exécution de peines privatives de liberté de six mois au plus, ou d'un solde de peine de moins de six mois après imputation de la détention avant jugement ?

Quelle est la répartition des détenus à travers les différents établissements de détention suisses et leurs subdivisions (avec par exemple, pour les Etablissements de la plaine de l'Orbe, le détail des personnes détenues au pénitencier de Bochuz, à la Colonie fermée et à la Colonie ouverte ; avec par exemple pour Bellechasse le détail des personnes détenues dans le bâtiment cellulaire, au Pavillon et à la Sapinière) ?

Quelle est la répartition des détenus en fonction du type de régime de détention (combien de personnes sont détenues respectivement en régime de haute sécurité, en régime ordinaire fermé, en milieu ouvert, en travail externe, en semi-détention) ?

Combien de détenus condamnés par les juridictions genevoises exécutent des sanctions privatives de liberté en dehors d'établissements pénitentiaires (p. ex. arrêts domiciliaires, travail externe, travail et logement externes) ?

### **3. Questions sur le régime progressif**

Combien de condamnés par les juridictions genevoises détenus en milieu fermé remplissent les conditions formelles pour être admis au régime de la détention en milieu ouvert ?

Combien de détenus condamnés à une peine privative de liberté par les juridictions genevoises ont atteint la moitié de leur peine ?

Parmi ces derniers, combien sont au bénéfice du régime du travail externe ou du travail et logement externe ?

Combien de détenus possédant la nationalité suisse ou celle d'un Etat de l'Union européenne, ayant été condamnés à une peine privative de liberté par les juridictions genevoises, ont atteint la mi-peine ?

Parmi ces derniers, combien sont au bénéfice du régime du travail externe ou du travail et logement externe ?

Note : L'article 77a du Code pénal et la décision de la CLDJP du 25 septembre 2008 concernant le travail externe ainsi que le travail et le logement externes prévoient que le travail externe débute en général à partir de la mi-peine.

Quelle est la proportion de détenus qui bénéficient de la libération conditionnelle aux  $\frac{2}{3}$  de la peine, à quinze jours près ?

#### **4. Questions sur le travail d'intérêt général**

Les personnes condamnées à des peines de moins de six mois ou des amendes sont-elles systématiquement informées de la possibilité de demander à exécuter la sanction sous la forme du travail d'intérêt général ? Qui les en informe, et à quel moment ?

Combien de places de travail d'intérêt général sont proposées par l'Etat, par la Fondation des ateliers feux-verts, ou par d'autres organismes sans but lucratif ?

L'ancien article 6 lit. d du règlement genevois sur l'exécution des peines sous la forme du travail d'intérêt général, qui posait la condition de la titularité d'une autorisation de séjour en Suisse, a été supprimé. Le TIG est-il désormais ouvert aux étrangers sans autorisation de séjour, ou aux étrangers domiciliés en France voisine ?

Combien de personnes sans permis de séjour exécutaient des TIG, respectivement au 1<sup>er</sup> novembre 2019 et 1<sup>er</sup> novembre 2020 ?

#### **5. Questions sur les coûts de la détention**

Quel est le coût pour l'Etat de vingt-quatre heures de détention à la prison de Champ-Dollon ?

Quel est le coût pour l'Etat de vingt-quatre heures de détention à l'établissement de La Brenaz ?

Quel est le coût pour l'Etat de vingt-quatre heures de détention à l'établissement du Vallon ?

Quel est le coût pour l'Etat de vingt-quatre heures de détention en régime de travail et logement externes à Genève ?

Quel est le coût total de vingt-quatre heures d'exécution de peine privative de liberté sous surveillance électronique à Genève ?

Quel est le coût pour l'Etat de vingt-quatre heures d'exécution de peine privative de liberté sous surveillance électronique à Genève ?

Quel est le coût pour l'Etat d'une journée de travail d'intérêt général à Genève, par exemple par le biais du soutien à la Fondation des ateliers feux-verts ?